



Conseil d'Administration du 28 septembre 2023

Ouverture de la séance à 12h15

Tous les membres du bureau sont présents.

1/ Le point sur l'exposition du 4 octobre

- Les invitations sont envoyées
- Les affiches sont faites
- Le vernissage prévu le samedi 7 octobre à 18 heures

2/ Le point sur l'histoire de l'art

*Communiqué de presse avec programme (Valérie)
Distribution flyers à la médiathèque
Lettre de mission pour Josiane OK (Yves)*

3/ L'atelier participatif aquarelle

Le conseil d'administration se prononce définitivement sur le créneau de 16h30 à 19h30 le mardi dans la salle de sculpture, Yves adresse un courriel de la décision aux adhérents de la décision.

4/ Le cas Béatrice

*Trop d'élèves inscrits / capacité d'accueil
Nous lui accordons un atelier supplémentaire
Elle fera 2 propositions sur les plages encore libres du planning et nous déciderons.*

5/ Préparation de l'Assemblée Générale du 19 octobre

- Les convocations sont envoyées par mail aux adhérents avec :
- Ordre du jour
- Projet de modifications des statuts
- Procuration
- Candidature pour le Conseil d'Administration
- Les questions diverses doivent être déposées par écrit pour le 24 septembre au plus tard.
- L'ordre du jour est :
Evolution des statuts

*Rapport d'activité (depuis le 7 mars 2023)
Rapport financier (pour l'année entière)
Perspectives 2023/24
Budget prévisionnel 2023/24
Evolution du R.I.*

*Questions divers
Appel à candidature pour le C.A.*

6/ Yves nous fait part du détail de sa présentation et nous précisons ensemble les points suivants.

- On ne parle plus de professeurs mais d'intervenants rémunérés par opposition aux bénévoles.*
- Ils ne peuvent pas faire partie ni du bureau, ni du Conseil d'Administration.*
- Ils ne sont pas membres de l'association mais peuvent participer à des cours sans payer d'adhésion.*
- Nous souhaitons élargir le conseil d'administration à 14 membres.*
- Chaque adhérent peut-être porteur d'un nombre illimité de procurations.*
- Les votes se feront à la majorité plus une voix.*

Dans le rapport d'activité l'accent est mis sur la réduction des dépenses de reprographie.

- La communication (presse, affiches, banderoles, roll-up)*
- La signature d'une convention entre les intervenantes l'association*
- La rénovation de l'atelier*
- Le contrat de nettoyage*
- Les cartes d'adhérents*

7/ Les perspectives 2023/24

Continuer à faire vivre Formes et Couleurs

Ouvrir nos ateliers à des intervenants extérieurs pour de nouvelles découvertes techniques et artistiques.

- Promouvoir l'histoire de l'art (Encore déficitaire).*
- Favoriser la création d'ateliers sans professeurs pour privilégier les échanges de pratiques.*
- Créer des événements festifs pour réunir les divers ateliers et créer une dynamique collective.*
- Communiquer aux adhérents le compte rendu des Conseils d'administration par voix d'affichage à l'atelier et par parution sur le site de F&C.*

Gérard nous présente les comptes de F&C

Bien qu'encore déficitaire, nous avons amorcé un redressement significatif (réduction des frais de reprographie...).

Le budget prévisionnel 2023/24 reste prudent;

Le contrat de nettoyage (3h/15j) devra sans doute être renégocié car trop onéreux !

Gérard fait part de sa grande difficulté à gérer les nouvelles adhésions : les professeurs et intervenants manquent de rigueur dans la communication de leurs listes d'élèves.

Afin d'éviter cette pagaille et le sur-booking dans certains ateliers, il n'y aura plus

d'inscriptions au forum.

Nous proposerons aux adhérents de se réinscrire fin juin (Ils deviendront ainsi prioritaires).

Les professeurs fourniront leur programme et leur capacité d'accueil pour le 1er juin. A la rentrée, les nouveaux élèves pourront s'inscrire sur les places restées vacantes (ou sur liste supplémentaire).

Gérard établira, pour l'A.G. la liste des adhérents inscrits et à jour de leur cotisation pour émargement.

L'émargement sera ouvert de 18h à 19h avec recueil des procurations.

Le Corum sera défini comme atteint avec 1/3 des membres présents ou représentés à l'assemblée.

Toutes les modifications au R.I. et aux statuts sont soumises au vote de l'assemblée.

Certains membres du Conseil d'administration et du bureau étant démissionnaires il sera procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration (10 membres minimum).

L'A.G sera suivie du traditionnel pot de l'amitié.

La séance est levée à 14h30.